

ARRETE N° ARR 24.548/C

**PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES CADASTREES
AI 347 / AI 346 / AI 452 / AI 594 / AI 593 / AI 343 SISES 3, 5 ET
7 AVENUE DE MELUN 1 ET 2 PLACE DE LA PYRAMIDE 8 ET
6 ROUTE NATIONALE 6**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2213-28,

VU la demande de numérotation des différents accès de l'ensemble immobilier en construction PC 091 114 21 1 0050, formulée par Madame Charlene MONTEIRO, Chef de Projets par courriel du 18 octobre 2024,

VU l'arrêté n°24.482/K en date du 15 novembre 2024 portant délégation de signature provisoire consentie à Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint en l'absence de M. le Maire et de Madame RAGOT, Première Adjointe, pour la période du 27 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclus,

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées AI 346../AI 452../AI 593../AI 343../AI 594../AI 347 formants l'ensemble immobilier contiennent des accès pour les halls d'habitation ainsi que des accès pour les commerces séparés,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer des numéros de voirie différents pour les halls d'accès et les accès commerciaux,

ARRETE N° ARR 24.548/C

**PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES CADASTREES
AI 347 / AI 346 / AI 452 / AI 594 / AI 593 / AI 343 SISES 3, 5 ET
7 AVENUE DE MELUN 1 ET 2 PLACE DE LA PYRAMIDE 8 ET
6 ROUTE NATIONALE 6**

ARRETE

ARTICLE 1 : Les locaux implantés sur les parcelles cadastrées AI 346../..AI 452../..AI 593../..AI 343../..AI 594../..AI 347, identifiés sur le plan annexé au présent arrêté, font l'objet de la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Numéro de voirie	Libellé de la voie	Description
AI 346 / AI 452 AI 593 / AI 343 AI 594../..AI 347	7	Avenue de Melun	Accès Hall C, 23 logements
	5	Avenue de Melun	Accès Commerce 4
	3	Avenue de Melun	Accès Hall B, 37 logements
	2	Place de la Pyramide	Accès Commerce 3
	1	Place de la Pyramide	Accès Commerce 2
	8	Route Nationale 6 (RN6)	Accès Hall A, 25 logements
	6	Route Nationale 6 (RN6)	Accès Commerce 1

ARTICLE 2 : Le numérotage des propriétés précédentes et suivantes n'est pas modifié.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié :

- SCIC HLM ESSONNE HABITAT et SCCV CHEMIN DU ROI - Pétitionnaires du Permis de Construire PC 091 114 21 1 0050,
- A la Préfecture de l'Essonne,
- Au Centre des Impôts Fonciers de Corbeil-Essonne
- Au Centre des Impôts de Yerres,
- La Poste de Brunoy,
- A ENEDIS, GRDF, SUEZ EAU DE France
- A l'I.N.S.E.E., Direction Régionale Centre Orléans,
- Au Commissariat de Police chargé de la circonscription de Brunoy,
- Au SDIS de l'Essonne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Brunoy,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la ville de Brunoy.

ARRETE N° ARR 24.548/C

**PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES CADASTREES
AI 347 / AI 346 / AI 452 / AI 594 / AI 593 / AI 343 SISES 3, 5 ET
7 AVENUE DE MELUN 1 ET 2 PLACE DE LA PYRAMIDE 8 ET
6 ROUTE NATIONALE 6**

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 27 décembre 2024

Pour le Maire
par délégation,

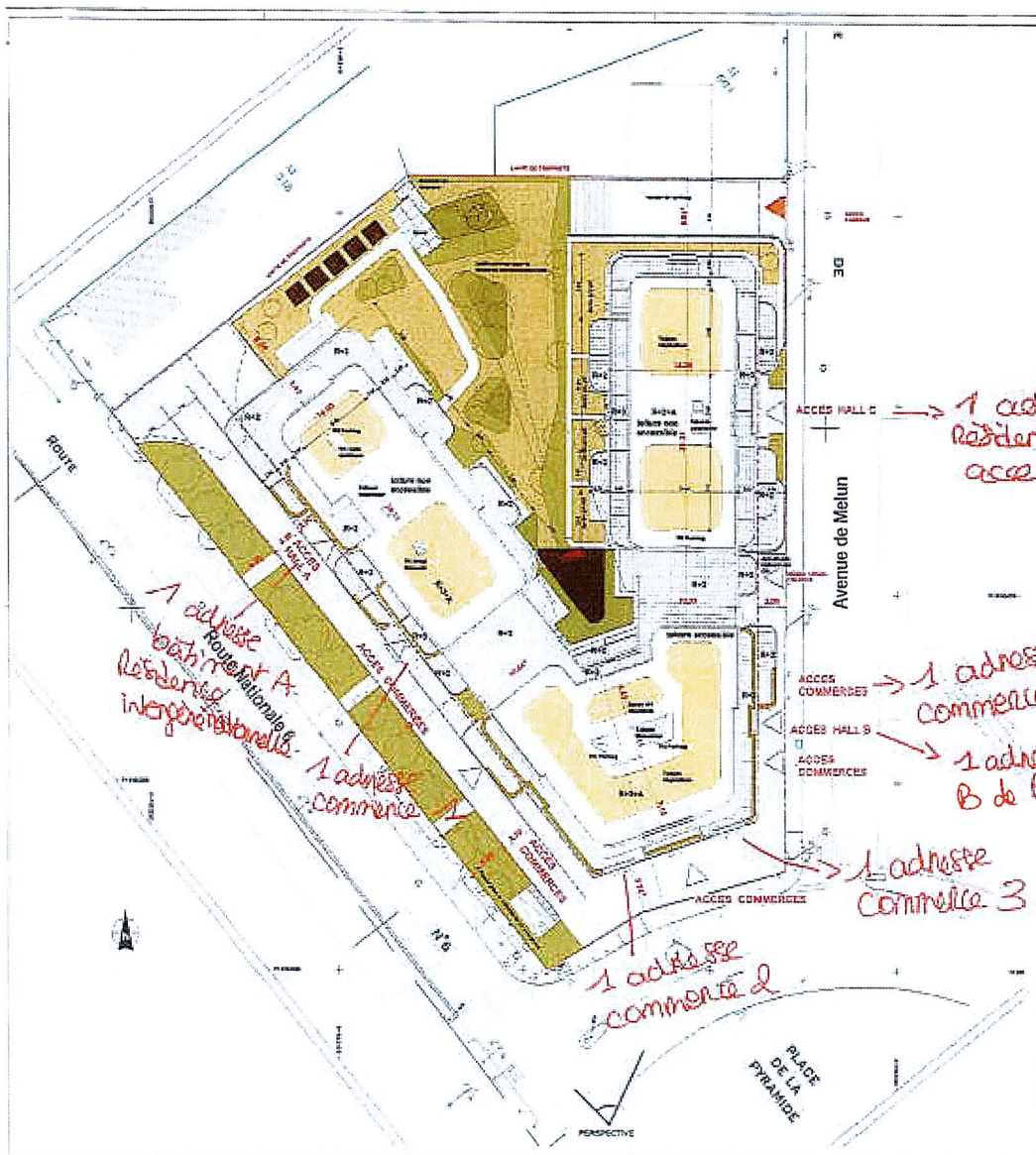
L'Adjoint au Maire

Eric ADAM

Acte publié sur le site de la Ville le : 7/01/2025

Plan Cadastral





3, rue Eugène Morel - BP 78 91121 BRUNOY Cedex	
Place de la Pyramide Route Nationale 6, Avenue de Melun BRUNOY Construction d'une résidence intergénérationnelle de 62 logements locaux sociaux et d'un collectif de 23 logements en BRS	
Demande de permis de construire	
Plan de masse des constructions	
Dossier 201 18-TER-BRU-1541	Date de dépôt 17/05/2017 Date de décision 17/05/2017 Date de notification 17/05/2017
Mairie de Brunoy	
A 26	

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 24.548/C

Objet de l'acte : PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES CADASTREES AI 347 / AI 346 / AI 452 / AI 594 / AI 593 / AI 343 SISES 3, 5 ET 7 AVENUE DE MELUN 1 ET 2 PLACE DE LA PYRAMIDE 8 ET 6 ROUTE NATIONALE 6

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241227-BRU_AR_24430_1-AR

Date de l'acte : 27/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24430_1

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2025